

NOTICE BIOGRAPHIQUE DES INTERVENANTS

(Ordre alphabétique)

AL DIB Khaled (Egypte)

Né en 1959, Khaled El Dib est détenteur d'une maîtrise de droit, d'un DEA en Sciences Criminelles et en droit privé à l'Université du Caire et a obtenu un diplôme de l'École Nationale de la Magistrature au Le Caire.

Il rédige sa thèse de Doctorat en Droit Maritime, intitulée « *Le connaissance émis en exécution d'une charte-partie* », sous la direction de Madame le Professeur Martine REMOND-GOUILLOUD, à l'Université de Paris I.

De 1981 à 1985, il est substitut du Parquet, attaché au Cabinet du Procureur Général de la République d'Égypte. De 1995 à 1996, il est chargé de traduire la Constitution Française en langue arabe pour le compte du Ministère des Affaires Étrangères Français. Depuis 1985 et ce jusqu'à aujourd'hui, il travaille comme Avocat associé au Cabinet de Maître Abdel-Fattah EL DIB au Caire

AL KOSHERY Ahmed (Egypte)

Professeur de droit et arbitre international de formation, Ahmed Al Koshery est nommé au Conseil d'État égyptien dès 1952. À l'âge de vingt ans, il devient le plus jeune égyptien à travailler au Conseil d'État et ce, aux côtés de l'éminent juriste El Sanhoury, durant deux ans. Il obtient en 1962 un doctorat d'État avec mention « très honorable » portant sur le contrat international sous la direction de professeur Loussouarn. Il enseigne le droit international privé à la faculté de droit de l'Université du Caire, le droit des obligations et le droit des contrats à l'Université arabe de Beyrouth puis le droit économique international à la faculté de droit d'Ain Shams dans les années 1970. Il travailla à plusieurs reprises comme chercheur à l'Académie de droit international de La Haye dans les années 1960. Il fut nommé en 1987 membre de l'Institut de droit international.

Il traita plusieurs grandes affaires d'arbitrage notamment l'affaire des pyramides et l'affaire Aminoil contre l'État du Koweït. Il devint juge ad hoc à la Cour internationale de justice dans l'affaire Lockerbie et l'affaire Taba. Il est l'un des fondateurs de l'Université de Senghor à Alexandrie en Égypte en 1990 et en fut le président de 1997 à 2004.

De 1998 à 2002, il occupe le poste de juge au tribunal administratif de la Banque Africaine de développement et est ensuite le vice-président de la Cour internationale d'arbitrage.

Il est l'auteur de plusieurs publications dans des revues juridiques : « Les nationalisations dans les pays du tiers monde devant le juge occidental », in *Revue Critique de Droit International Privé*, (1967), « *Stabilité et évolution dans les techniques juridiques utilisées par les pays en voie d'industrialisation* », Le Contrat Economique International, VIIe Journées Jean Dabin, Bruxelles, Paris (1975), « *Les mesures envisagées par le système juridique égyptien pour lutter contre la corruption économique dans le domaine des relations transnationales* », Revue Juridique et politique (Penant) (1983), « Panorama de jurisprudence égyptienne », in *Les Cahiers de l'Arbitrage, Gazette du Palais*, no. 2002/1, 2ème Partie.

AL MAHDATI Latifa

Professeure de droit, Me Latifa Al Mahdati est titulaire d'une licence en Sciences juridiques (1979), d'un DES en Droit (1993) et d'un doctorat d'Etat en droit privé (2002) à la Faculté des sciences Juridiques Economiques et Sociales (FSJES) à Rabat-Agdal. Sa thèse d'Etat, publiée en 2005, porte sur « La légalité dans l'exécution des peines privatives de liberté ».

Elle enseigna le droit des personnes, le droit pénal, la procédure pénale, le droit pénitentiaire et politique criminelle dans différentes facultés juridiques, économiques et social dans plusieurs villes du Maroc : Tanger, Salé, Mohammedia. Elle est actuellement enseignante à Rabat.

Elle occupa le poste de vice-doyenne de la FSJES à Université Mohamed V - Agdal Rabat de 2005 à 2013 puis de doyen par intérim en 2013. En parallèle de ses activités de professorat et de direction, elle est aussi responsable de la Revue de la Faculté (Revue Juridique, Politique et Economiques du Maroc) ainsi que membre du laboratoire de recherche « droit privé » du département de droit privé et de plusieurs commissions : Conseil de la Faculté, Commission Scientifique, Commission pédagogique de l'Université.

Me Lahdati a publié plusieurs études et interventions dans diverses revues juridiques.

BOUSKIA Ahcène (Algérie)

Ahcène Bouskia Avocat et est professeur de droit pénal à l'Ecole Supérieure de la Magistrature en Algérie Il est un ancien haut-magistrat, Président de section à la Cour suprême d'Algérie.

Il est l'auteur de plusieurs ouvrages consacrés au droit, entre autre, « *L'infraction de change en droit algérien* », éditions Houma, Alger.

CANIVET Guy (France)

M. Guy Canivet détient un diplôme d'études supérieures spécialisées de droit privé et de sciences criminelles ainsi qu'un diplôme de l'École nationale de la magistrature. Il a été auditeur de justice, juge d'instruction, substitut du procureur de la République, premier juge puis vice-président du tribunal de grande instance de Paris, chargé de mission auprès du premier président de la Cour de cassation, conseiller à la Cour d'appel de Paris, auditeur à l'IHEDN, président de chambre puis premier président de la Cour d'appel de Paris, conseiller puis premier président de la Cour de cassation, professeur associé à l'Université Paris V-René Descartes puis à l'Institut d'études politiques de Paris. Depuis le 5 mars 2007, il est membre du Conseil constitutionnel de la République française. Détenteurs de plusieurs doctorats honorifiques, il est commandeur de la Légion d'honneur, Commandeur des Palmes académiques et Commandeur des Arts et des Lettres. Il est l'auteur de nombreux articles et ouvrages.

En qualité de premier président de la Cour de cassation, M. Canivet s'est intéressé à la coopération entre systèmes judiciaires. Il a fondé le Réseau des présidents des Cours suprêmes judiciaires des Etats membres de l'Union européenne et, avec le soutien de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), l'Association des Hautes juridictions de cassation des pays ayant en partage l'usage du français (AHJUCAF). Dans le cadre de l'OIF, il a effectué plusieurs missions d'expertise sur la restauration de systèmes judiciaires.

M. Cannivet est l'auteur de plusieurs publications dont :

- Guy Canivet, Rapport à M. Clément, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, sur la sélection et la formation des chefs de juridiction et de parquet, 2007
- Guy Canivet, Julie Joly-Hurard, La discipline des juges : judiciaires, administratifs et des comptes, Paris, Litec, 2007
- Guy Canivet, Julie Joly-Hurard, La déontologie du magistrat, 2e édition, Paris, Dalloz, 2009
- Karim Benyekhlef et Fabien Gélinas ; avec la collab. de Rémy Khouzam ; préf. de Guy Canivet, Le règlement en ligne des conflits : enjeux de la cyberjustice, Paris, Romillat, 2003
- Textes réunis par Simone Gaboriau et Hélène Pauliat ; préf. de Guy Canivet ; postface de Loïc Cadiet, Justice et démocratie : actes du colloque organisé à Limoges les 21-22 novembre 2002 / Entretiens d'Aguesseau. Limoges, PULIM , 2003
- Guy Canivet, Mads Andenas and Duncan Fairgrieve (ed.), Comparative law before the Courts, London : British Institute of International and Comparative Law , cop. 2004
- Guy Canivet, Mads Andenas, and Duncan Fairgrieve (ed.), Independence, accountability, and the judiciary, London : British Institute of International and Comparative Law , cop. 2006
- Guy Canivet, Marie-Anne Frison-Roche, Michael Klein (dir.), Mesurer l'efficacité économique du droit. Rencontre organisée par la Chaire régulation de Sciences Po, la Cour de cassation (Paris) et la Banque mondiale, à la Cour de cassation, le 24 mai 2005], Paris, LGDJ, 2005

CHAOUACHI Iyad

Magistrat depuis 2008, co-fondateur de l'observatoire tunisien de l'indépendance de la magistrature (OTIM), ex membre de son comité directeur. Il participe à plusieurs congrès, colloques et séminaires en Tunisie. En France, Bulgarie et au Maroc sur la justice transitionnelle, la bonne gouvernance, le contentieux électoral, le procès équitable, la réforme de la justice et la transition démocratique. Titulaire d'une maîtrise en droit privé, un certificat de fin d'études de l'institut supérieur de la magistrature de Tunis et d'un certificat de spécialisation en contentieux fiscal du même institut et a effectué un stage à l'institut français des hautes études sur la justice en 2012.

EPINEUSE Harold (France)

Avocat et universitaire de formation, Harold Epineuse a rejoint l'IHEJ (Institut des Hautes Etudes sur la Justice) en 1999 comme chargé de mission pour travailler sur les questions d'éthique judiciaire, de formation des juges et d'administration de la justice.

Il a développé une activité de consultant sur les réformes de la justice pour le compte d'organisations internationales, de cabinets privés et d'institutions judiciaires, en France et à l'étranger. Ses travaux les plus récents portent sur le développement d'outils d'analyse stratégique des politiques de justice pour les gouvernements, institutions et partenaires du champ judiciaire.

Secrétaire général adjoint de l'IHEJ depuis 2009, il est actuellement basé à Washington où il est mis à disposition de la vice-présidence et direction juridique de la Banque Mondiale par le Ministère français des affaires étrangères.

FARAG Essam Tawfiq (Egypte)

Essam Farag est actuellement vice-président de la Cour de Cassation égyptienne.

Il obtient une licence de droit en 1986 et poursuit un an d'entraînement au CNEJ (Conseil National des Compagnies d'Experts de Justice) en 1988.

Il occupa successivement les fonctions suivantes de 1990 à 2013 : substitut de Parquet des mineurs ; substitut de Parquet délégué par le ministre de la justice au Centre national d'études Judiciaires ; substitut de Parquet à Alexandrie ; membre du tribunal civil et commercial de Damanhour ; Chef du parquet commercial à la cour de cassation ; président de la Chambre commerciale, maritime au Tribunal d'Alexandrie ; avocat Général à la Cour de Cassation ; conseiller à la Cour de Cassation ; vice-président de la Cour de Cassation ; adjoint vice-ministre de la Justice pour la coopération Internationale.

GARAPON Antoine (France)

Magistrat, docteur en droit, Antoine Garapon a été juge des enfants pendant de nombreuses années avant de rejoindre l'IHEJ (Institut des Hautes Etudes sur la Justice) comme secrétaire général en 1991. Il a publié de nombreux ouvrages dont *Bien juger. Essai sur le rituel judiciaire* (Odile Jacob, 1997), *Des crimes qu'on ne peut ni punir, ni pardonner* (Odile Jacob, 2002), *Juger en Amérique et en France. Culture juridique française et common law* (avec Ioannis Papadopoulos, Odile Jacob, 2003), *Les juges dans la mondialisation* (avec Julie Allard, Seuil, 2005), *Les nouvelles sorcières de Salem. Leçons d'Outreau*, (avec Denis Salas, Seuil, 2006), *Peut-on réparer l'histoire ? Colonisation, esclavage, Shoah*, (Odile Jacob, 2008), *La Raison du moindre État. Le néolibéralisme et la justice* (Odile Jacob, 2010). Il dirige la collection *Le Bien commun* aux Editions Michalon et anime l'émission « Le bien commun » sur France-Culture. Il est également membre du comité de rédaction de la revue *Esprit*.

Antoine Garapon a reçu les insignes de la Légion d'honneur le 20 décembre 2013, et à cette occasion, Guy Canivet, membre du Conseil Constitutionnel et premier président honoraire de la Cour de cassation lui a rendu hommage.

GOUYETTE François (France, résidant en Tunisie)

Diplômé de Sciences Po Paris, François Gouyette s'inscrit à l'Ecole supérieure d'interprètes et de traducteurs. Il se munit finalement d'un diplôme supérieur d'arabe littéral, d'un diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) de traduction en arabe et d'une maîtrise en droit public.

Dès 1981, à l'âge de 25 ans, il est nommé 3^{ème} secrétaire d'ambassade à Tripoli en Libye où il reste trois ans. Il est ensuite conseiller à Chypre avant de revenir un temps à Paris. Pendant quatre ans, M. Gouyette occupe des fonctions au sein de l'Administration centrale du Ministère des Affaires étrangères au sein de différentes sections : Direction des Affaires politiques (1988) ; Direction Europe (1988-1989) ; Direction de la presse, de l'info et de la communication (1993-1996). Il rejoint ensuite la Syrie d'abord, puis la Turquie en 1996.

Après sa participation de quatre ans à l'hôtel de Beauvau (sous la houlette de Jean-Pierre Chevènement), il est nommé par Jacques Chirac Ambassadeur de France auprès des Emirats Arabes Unis, en 2001. Il devient Ambassadeur en charge du processus euro-méditerranéen en août 2005.

Début 2008, il retrouve l'Ambassade de France en Libye, dont cette fois, il prend la tête. Le 26 février 2011, il est rapatrié en France.

Depuis août 2012, François Gouyette est Ambassadeur de France en Tunisie. Il a reçu plusieurs distinctions, parmi lesquelles la médaille de Chevalier de l'Ordre national du mérite en 2003 et celle de Chevalier de la Légion d'honneur en 2010.

JEAN Jean-Paul (France)

Jean-Paul Jean est actuellement avocat général à la Cour de cassation, 1ère chambre civile et ce depuis août 2012. Il est diplômé d'une maîtrise de droit privé, à l'Institut de sciences criminelles de la Faculté de droit et de sciences sociales de Poitiers ainsi que d'un DES de Sciences criminelles, Certificat d'aptitude à la profession d'avocat (1975).

Il occupa les postes de juge d'instruction, juge civil, vice-président, successivement dans les tribunaux de grande instance de Poitiers, Evry et Paris (1980-1992) et fut membre de l'Inspection générale des services judiciaires (1992-1998). De 1988 à 1999, il fût successivement conseiller technique du ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale (1988-1991), conseiller technique au cabinet du garde des Sceaux, ministre de la Justice (1992 et 1997-1998), directeur du GIP Mission de recherche droit et justice (février 1999-octobre 2003). Il devint par la suite avocat général près la cour d'appel de Paris (ministère public à la cour d'assises) et dans le même temps commissaire du gouvernement près la commission nationale d'inscription et de discipline des administrateurs judiciaires de 1999 à 2012. Depuis 2012, il est le président du groupe de travail sur l'évaluation des systèmes judiciaires du CEPEJ (Conseil de l'Europe pour l'efficacité de la justice)

Il est l'auteur de nombreux ouvrages tels que « *Systèmes judiciaires des pays de l'Union européenne* », J.-P. Jean & H. Jorry, Les études de la CEPEJ n° 19, éd. du Conseil de l'Europe, 2013 (français/anglais), « *La réalisation d'enquêtes de satisfaction auprès des usagers des tribunaux des Etats membres du Conseil de l'Europe* », J.-P. Jean & H. Jorry, Les études de la CEPEJ n° 15, éd. du Conseil de l'Europe, 2011 (français/anglais); « *Histoire de la justice en France* » (1715-2010), J.-P. Royer, J.-P. Jean, B. Durand, N. Derasse, B. Dubois, 4ème édition refondue, 1305 p, PUF, 2010.

Jean-Paul Jean a publié récemment « Perception et réalités du fonctionnement de la justice française », in *La justice, quelles politiques ?* Cahiers Français n° 377, La Documentation Française, 2013, pp 8-16; « Du justiciable à l'usager de la Justice », in *La régulation par le juge de l'accès au prétoire* (V. Donier et B. Lapérou-Schneider dir.), Dalloz, Actes, ENM/Université de Franche-Comté, pp 215-221.

KHASAWNEH Aladin Abdallah (Jordanie)

M. Khasawneh est professeur de droit à l'université de Yarmouk en Jordanie.

Il obtient une maîtrise en droit à l'Université de Yarmouk en Jordanie en 1998, puis un DEA en droit privé à l'Université de Al-Albayt en 2001.

Il réalise son doctorat en droit privé à l'Université de Reims (Champagne Ardenne) en 2008 dont le sujet de thèse porte sur « l'obligation d'information dans les contrats informatiques ».

Il travaille par la suite comme maître de conférences en droit à l'université Al Israa (2008-2009) puis à l'Université de Yarmouk (2009-2014). Il est professeur agrégé des universités en droit depuis 2013.

KLIBI Salsabil (Tunisie)

Salsabil Klibi a fait ses études à la Faculté de droit et de sciences politiques de l'Université de Tunis, où elle obtient une licence puis un mastère en droit public.

Elle enseigne actuellement à la faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis, et y assure essentiellement un cours de droit constitutionnel, de droit électoral et un cours de philosophie du droit.

Elle est également membre de l'Association Tunisienne de Droit Constitutionnel (ATDC), de l'association de recherches pour la démocratie et le développement (AR2D) et est secrétaire exécutif de l'Académie Internationale de Droit Constitutionnel.

LAVIGNE Bernard (France)

Bernard Lavigne, diplômé d'une licence en Droit et en Histoire, est magistrat. Il est actuellement vice procureur au tribunal de grande instance de Toulouse.

Il était auparavant juge d'instruction à Perpignan, juge des enfants en Martinique ; président du Tribunal de grande instance de Péronne (1980) ; directeur d'enquêtes auprès du Bureau du procureur de la Cour pénale internationale (2004-2007) et attaché régional de coopération judiciaire pour le Moyen Orient (2009-2012).

LOPEZ-TERRES Patrick (France, résidant en Jordanie)

Magistrat détaché auprès du Ministère des Affaires étrangères, et en poste à l'ambassade de France à Amman (Jordanie) M. LOPEZ-TERRES exerce depuis septembre 2012 les fonctions d'attaché régional de coopération judiciaire.

Il a débuté sa carrière de magistrat en 1979 comme juge d'instruction, fonction qu'il a exercée plusieurs années avant d'être nommé premier juge d'instruction à Lyon puis maître de Conférences à l'Ecole Nationale de la Magistrature à Bordeaux.

Vice-Président puis conseiller à la Cour d'appel de Toulouse, il est détaché de 1998 à 2009 au Tribunal Pénal pour l'Ex Yougoslavie où il exerce successivement les fonctions de substitut, avocat général et directeur des Enquêtes.

De 2009 à 2012, il devient directeur de cabinet du Procureur, puis Procureur par intérim du Tribunal Spécial pour le Liban.

MAHI Abdel-Akim (France, résidant en Algérie)

Ancien vice-procureur de la République près le tribunal de grande instance de Paris, et avocat général, il a également été nommé suppléant à l'Union syndicale des magistrats en 2010.

Il est actuellement magistrat de liaison en Algérie.

MAHIOU Ahmed (Algérie)

Né en 1936 à Bouira (Algérie), professeur agrégé à la Faculté de droit d'Alger, à l'Institut d'études politiques et à l'Ecole nationale d'administration; ancien doyen de la Faculté de droit et des sciences économiques d'Alger, directeur de recherches émérite au CNRS, ancien directeur de l'Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman (Aix en Provence), ancien président de la Commission du droit international des Nations Unies, membre de l'Institut de droit international, juge ad hoc à la Cour internationale de justice.

1- Ouvrages : *L'évolution vers le parti unique en Afrique noire d'expression française*, Prais, LGDJ, 1969; *Les problèmes de l'unité africaine*, Alger, SNED, 1972; *Cours d'institutions administratives*, Alger, OPU, 1976 (avec traduction en arabe); *Cours de contentieux administratif*, Alger, OPU, 1978 (avec traduction en arabe); *La formation des normes en droit international du développement* (co-dir.), Paris, CNRS, 1983 ; *La coopération sud-sud: quelques expériences d'intégration*, Académie de droit international de La Haye, 1993 ; *L'État de droit et le monde arabe* (dir.), 1997 ; *La codification du droit international* (dir.), Paris, Pedone, 1999 ; *Droit international et développement*, Castellon (Espagne), 2000 ; *Où va l'Algérie ?* (dir.), 2001 ; *La sécurité alimentaire* (dir. avec F. Snyder), Académie de droit international de La Haye, 2006; *Cours général de droit international.*, Pays-Bas, Leiden et USA, Boston, 2009 ; *Le Maghreb avec ou sans l'Europe ?* (en co-direction), Année du Maghreb 2013.

2- Articles: plus de quatre-vingt-dix articles en droit international et relations internationales ; une vingtaine d'articles de droit administratif et de science administrative ; une douzaine d'articles de droit constitutionnel et de science politique.

MEZGHANI Ali (Tunisie)

Professeur de droit, Ali Mezghani a étudié le droit en Tunisie, et réalisé deux DESS à Paris. Il rédige sa thèse avec le professeur Mohammed Charfi sur les relations commerciales. Il a enseigné pendant 25 ans en Tunisie. De 2000 à 2013 il dirige le master sur le droit des pays arabes à Paris I, et lorsque celui-ci ferme, il quitte l'enseignement et se consacre à ses travaux de recherche.

Il a écrit divers articles tels que « *Le 11 septembre 2001 et le droit économique* » dans la Revue internationale de droit économique (2002) et « *Tunisie : une révolution, une élection et des malentendus* » dans la revue Le débat (2012). Il est également l'auteur d'ouvrages dont « *Écrits sur le Droit et la Modernité* », (Tunis, Sud Editions, 1994, en langue arabe) publié en commun avec Slim Laghmani et le dernier, publié en 2011, « *L'Etat inachevé* » chez Gallimard, traitant du rapport entre le droit et la religion.

MOUSSA Fadhel (Tunisie)

M. Fadhel Moussa est professeur dans l'enseignement supérieur et chercheur à l'université en Tunisie. Il est aussi professeur visiteur dans des universités étrangères depuis 1992 et doyen de la Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales de Tunis - Université de Carthage. Il a été élu en Juillet 2008 et réélu en Juillet 2011. Il est actuellement président de la Commission Constituante de la justice judiciaire, administrative, financière et constitutionnelle à l'Assemblée Nationale Constituante (ANC) en Tunisie.

MOUSSA Tony (France)

Né au Liban en 1944, M. Tony Moussa est de nationalité française. Il est licencié en droit de la Faculté de droit de l'Université Libanaise, docteur d'Etat en droit privé de l'Université Jean Moulin Lyon 3 et licencié ès lettres arabes de cette même université.

Magistrat, il a exercé les fonctions de juge de première instance et d'appel ; il a été ensuite conseiller puis doyen de la Deuxième chambre civile de la Cour de cassation française. Parallèlement, il a été professeur associé à la Faculté de Droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3.

Tout au long de sa carrière, il a participé à la formation continue des magistrats et des avocats français et il a accompli à l'étranger de nombreuses missions d'expertise, de formation ou d'enseignement dans le cadre de la coopération bilatérale ou de programmes d'aide et d'assistance européens.

C'est ainsi qu'il a présidé en 2012 un collège d'experts de douze membres, français et égyptiens, chargés de préconiser des recommandations susceptibles de permettre à la Cour de cassation égyptienne de juger dans un délai raisonnable.

Il est auteur, coauteur et directeur de plusieurs ouvrages et il a publié de nombreux articles et commentaires dans diverses revues juridiques.

Depuis son admission à la retraite, il est consultant indépendant et expert international. Il est inscrit sur la liste des arbitres du Centre Régional du Caire pour l'Arbitrage Commercial International (CRCICA).

ODEH Aiman (Jordanie)

Aiman Odeh détient un baccalauréat de droit à l'Université de Jordanie et un master en droit comparatif à l'Université de Miami en Floride. Il a exercé les fonctions d'avocat-conseiller à la Banque Arabe à Amman en Jordanie puis de conseiller juridique au Koweït. Il occupa ensuite le poste de Ministre de la justice de 2007 à 2010.

Actuellement M. Odeh travaille comme avocat devant les tribunaux nationaux jordaniens ainsi que devant les tribunaux arbitraux internationaux. Dans les années 2000, il s'est impliqué dans divers comités de travaux. Il devint ainsi successivement membre du Comité pour la réforme de procédure civile ainsi que de la réforme judiciaire et législative en Jordanie, du Comité anti-corruption et du Comité de réforme économique.

PERDRIOLLE Sylvie (France)

Sylvie Perdriolle est magistrate. Ces dernières années, elle a successivement occupé les fonctions de directrice de la Protection judiciaire de la jeunesse, de présidente de chambre à la cour d'appel de Paris, chargée de la présidence de cours d'assises sur le ressort de la cour d'appel, et de présidente d'une chambre de la famille. Elle a rejoint l'IHEJ en 2012 pour animer avec Antoine Garapon les deux séminaires portant sur les évolutions de l'office du juge et les transformations des pratiques judiciaires.

SAGHIEH Nizar (Liban)

Nizar Saghieh est un avocat au barreau de Beyrouth, chercheur en Droit et activiste des droits de l'homme. Il a consacré une grande partie de sa carrière à la défense des droits des catégories sociales victimes de marginalisation, ainsi que des libertés publiques.

Nizar Saghieh est également l'un des fondateurs de l'ONG « Legal Agenda »(2009), un observatoire des droits de l'homme spécialisé dans l'analyse et la surveillance des lois et politiques d'intérêt public au Liban et dans le monde arabe. Il est aussi le directeur exécutif de cette organisation et l'éditeur en chef de sa publication mensuelle et de son site électronique.

Parmi les publications de M. Saghieh : « *Lorsque les juges se sont rassemblés* », une étude comparative entre le Liban, l'Égypte, la Tunisie, le Maroc, l'Algérie et l'Iraq parue aux éditions de Sader 2009 ; « *La censure au Liban : loi et pratique* » ; « *Etude critique du discours sur la réforme judiciaire dans la république d'après Taif* ».

SHAHRJERDI Payam (France, résidant au Maroc)

Diplômé en droit de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Payam SHAHRJERDI a été enseignant-chercheur dans cette université avant de rejoindre le Groupement de Droit Comparé du CNRS. A partir de 2006, il devient le coordonnateur juridique d'un programme du ministère des Affaires étrangères d'appui à la formation des juges et à l'élaboration d'ouvrages juridiques en Afghanistan ; projet qui a conduit à la confection d'une dizaine de livres et d'articles en droit privé. Attaché de coopération en Libye à partir de 2012, il rejoint le Maroc en septembre 2013 où il dirige le pôle gouvernance au SCAC de l'ambassade de France.

Ses publications en droit comparé et en droit processuel ont notamment porté sur les variations du standard de procès équitable.

SOLIMAN Amr (Egypte, résidant en France)

Juriste de formation, Amr Soliman est titulaire d'un master 2 en droit international privé et comparé de l'université Jean Moulin Lyon III et doctorant en droit international privé dans cette même université. Il a rejoint l'IHEJ en mars 2013 comme chargé du développement du programme Pays arabes, dans le cadre de sa thèse portant sur les conflits de lois et le droit des investissements en Égypte. Avant de rejoindre l'IHEJ, Amr Soliman a été pendant trois ans responsable du dossier de coopération juridique dans le service « Gouvernance » de l'ambassade de France au Caire.

Depuis octobre 2013, il est secrétaire général de l'Institut des Etudes sur le Droit et la Justice dans les sociétés Arabes (IEDJA) à Paris.

TWATI Mahfod Ali (Libye)

Né en 1985, Mahfod Tawti est obtient un doctorat en Droit public (2012) à l'Université de Tours. Il est actuellement chercheur et professeur de droit à l'Université de Zliten en Libye. Parallèlement, il est très engagé dans la société civile.

VENNETIER Christian (France, résidant en Tunisie)

Christian Vennetier est actuellement magistrat de liaison à Tunis. Il exerçait auparavant les fonctions de vice-procureur auprès de la Juridiction inter-régionale spécialisée (JIRS) dans la lutte contre la criminalité organisée et la délinquance financière de grande complexité à Bordeaux.

WADAH Saadia (Maroc)

Titulaire d'une licence en droit, Saadia Wadah est avocate au barreau de Casablanca et ancienne membre du Conseil de l'Ordre du Barreau de Casablanca (de 2000 à 2003). Mme Wadah est ancienne membre de l'organisation marocaine des droits de l'Homme et du Comité de coordination du Tribunal des femmes arabes contre les violences envers les femmes. Elle a présidé, en 2000, l'association marocaine de lutte contre la violence à l'égard des femmes, et est devenue membre, en 2003, de l'Organisation marocaine des droits de l'Homme. Elle est également membre fondateur du Forum des avocates arabes au Bahreïn.

Elle a contribué à de nombreuses publications dont un ouvrage sur « l'enfance violée » pour le centre d'écoute et d'orientation juridique, « le harcèlement sexuel » pour l'association marocaine de défense des droits de l'Homme, « la violence à l'égard des femmes : quelle protection juridique ? », un guide juridique sur le statut personnel, « mariage-divorce » pour l'association démocratique des femmes du Maroc.